

CROSS ATHLON 2019



Pour les catégories

BENJAMINS – MINIMES

organisé par La ville de Grigny avec la participation du Comité Départemental d'Athlétisme Auvergne Rhône Alpes

REGLEMENT CROSS ATHLON

Article 1 : Présentation

La commune de Grigny organise, une course cross athlon réservée aux enfants. Le dimanche 13 octobre 2019--. Cette manifestation sportive comporte différent parcours, en fonction de l'âge des participants.

Les catégories d'âges 2019 (valable du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019)

Catégorie	code	Année de naissance
Benjamins	BE	2006 et 2007
Minimes	MI	2004 et 2005

Article 2 : Inscriptions

La course est ouverte aux enfants licenciés ou non, français ou étrangers. Les résultats seront communiqués à tous les participants. L'inscription pourra se faire par courrier, sur le site ou sur place le jour « j ». **Les enfants inscrits individuellement seront intégrés dans une équipe par les organisateurs.** L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies (bulletin d'inscription, photocopie licence/certificat médical, catégories, frais d'engagement...).

Article 3 : Licence, Certificat Médical

Pour tout concurrent qui n'aurait pas de licence acceptée par la réglementation des courses hors stade (FFA, FFTRI, FFCO, FFP....) Les enfants participent à la compétition sous la responsabilité des parents. Il est conseillé de vérifier au préalable l'aptitude médicale à la course à pied.



DEROULEMENT CROSS ATHLON Inscriptions : Fichier d'inscription :

par courrier : à envoyer à la mairie de Grigny service sport et vie associative CROSS ATHLON 3 avenue Jean Estragnat 69520 Grigny avant le jeudi 11 octobre 2019 à 12h.

Par mail : trail-lones-coteaux@mairie-grigny69.fr

Par site : www.yaka-inscription.com/entrelonesetcoteaux2019

Sur place le jour du parcours : Gymnase Michel Favier 6 rue de la république 69520 Grigny

Passé ce délai aucune inscription d'équipe ne sera acceptée.

Article 4 : Remise des dossards

Les dossards sont à retirer le jour même, à partir de 9 heures. Ils sont portés devant et doivent être visibles pendant la course.

Article 5 : Horaires des courses

Horaires : Avant 9h30, les responsables de clubs récupèrent les dossards au gymnase Henri Colas 6 rue de la république 69520 Grigny

10h : rassemblement des équipes au Stade Jean ZAY

10h30 : 1er départ des BE

10h45 : 2ème départ MI (si plus d'une course)

11h00 : remise des récompenses des équipes des BE

12h00 : remise des récompenses des équipes des MI

IMPORTANT: Les horaires des courses sont donnés à titre indicatif, ils pourront être avancés ou retardés de quelques minutes en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 6 : Assurance – Sécurité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance, consécutifs à un mauvais état de santé. Une police « responsabilité civile » est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles. Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour garantir la protection la plus efficace possible sur le circuit. Une convention est signée avec les secouristes de la Croix Blanche qui assurent l'assistance médicale. Pour des raisons de sécurité et sur l'ensemble du circuit, les suiveurs (à vélo, cyclo, rollers...) sont interdits. Seuls ceux de l'organisation et des secours sont autorisés. Les enfants participants à la course doivent être couverts par une assurance qui couvre les activités sportives.

Article 7 : Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Article 9 : Règles des participants

Les participants doivent avoir un comportement sportif, ils doivent suivre le parcours balisé et se conformer aux consignes de sécurité transmises. Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement.

Article 10 : Classement et récompenses

les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

Article 11 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires

Article 12 : Règlement

Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.

Article 13 : fiche de jeux manège